



Fédération Uminate
Maison de l'Environnement de Midi-Pyrénées
14, rue de Tivoli
31068 Toulouse Cedex
Tél. : 05 34 31 97 42 / Fax : 05 34 31 97 61
Mel : contact@uminate.asso.fr



Nature Comminges

Nature Comminges
48 bis, avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens
Tél./Fax : 05 61 95 03 70
Mel : info@nature-comminges.asso.fr

Communiqué de Presse

Jeudi 26 mars 2009

Usine de Marignac : Un nouvel arrêté de mise en demeure, un nouveau propriétaire et l'environnement dans tout ça ?

Le jeudi 6 Mars 2009, un jugement du Tribunal de commerce de Toulouse a prononcé la cession de TMF (Thermo Magnésium France) unité de production placée en redressement judiciaire au profit d'un industriel Allemand, ALMAMET. Parallèlement, le 24 février 2009, le préfet de la Haute Garonne avait une nouvelle fois pris un arrêté mettant en demeure l'exploitant TMF de respecter les normes environnementales afin de mettre un terme aux accidents à répétitions.

Pour la fédération des associations de protection et de défense de l'environnement de Midi Pyrénées, Uminate, et son association locale Natures Comminges, il est nécessaire que le nouvel exploitant ALMAMET rende l'outil de production conforme avec la législation des installations classées pour l'environnement.

Pour Rémy Martin, Président d'Uminate : « ***Cette situation n'a que trop duré, le changement de propriétaire n'entame pas la volonté de nos associations de rester vigilantes au respect des normes environnementales et de sécurité sur le site industriel de Marignac.*** »

Contact presse :

Guillaume Rielland, Chargé de mission juridique
Maison de l'Environnement de Midi-Pyrénées
14, rue de Tivoli - 31068 Toulouse Cedex
Tél. : 05.34.31.97.42 – Mel : contact@uminate.asso.fr

Note d'éclairage complémentaire sur le dossier:

Depuis la reprise de la partie fonderie de l'ancienne usine Péchiney en 2006 par Thermo Magnésium France, l'exploitation du site a fait l'objet de nombreuses plaintes de riverains et d'associations dues notamment aux émissions de fumées qui ont nécessité au moins trois contrôles de l'inspection des installations classées entre janvier et mars 2008 et un arrêté de mise en demeure du 7 mars 2008.

En juin 2008, le préfet après une explosion causant un blessé et des dégâts importants, a pris un arrêté suspendant l'activité du site, cette dernière reprenant le 28 août 2008.

Le 17 décembre 2009, une nouvelle explosion a entraîné la réalisation d'une nouvelle visite de l'inspection des installations classées, qui a proposé au préfet de prendre un arrêté de mise en demeure.

Ce fut chose faite le 24 février 2009, le préfet relève dans ce nouvel arrêté :

- Que le stockage des crasses d'affinage provenant de la fonderie n'est pas réalisé sur une aire étanche protégée des intempéries,

- Que certaines phases de la production sont à l'origine d'émissions de fumées qui ne font l'objet d'aucune captation ni traitement,
- Que les eaux de refroidissement de la fonderie sont utilisées en circuit ouvert et que les eaux de lavage des creusets sont rejetées sans traitement dans le milieu naturel,

Le préfet demande ainsi à l'exploitant Thermo Magnésium France de faire les travaux nécessaires dans un délai qui va de un à trois mois, pour permettre le respect de l'environnement et la sécurité des ouvriers.

Suite au dépôt de bilan de la société Thermo Magnésium France, la société ALMAMET reprend donc des infrastructures non conformes à la réglementation en vigueur.

Cette dernière, selon divers échos locaux, s'est engagée à parer à l'urgence en injectant 900 000€ dans la mise en conformité du site.